Acte d'engagement

1. Objet de l'acte d'engagement

1.1 Objet de l'accord cadre

L'accord-cadre a pour objet les **prestations de surveillance, de sécurité incendie et de sûreté des personnes et des biens de l'institut de France.**

2. Maîtrise d'ouvrage

2.1 Désignation

Institut de France - PALAIS
23 Quai de Conti
75006 Paris

2.2 Personne habilitée à signer le marché

Mr Xavier Darcos, Chancelier de l'Institut de France

3. Engagement du titulaire ou du groupement titulaire

3.1 Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

Après avoir pris connaissance des pièces suivantes constitutives de l'accord-cadre,

☐ Le présent Acte d'Engagement ;

☐ Le Bordereau des prix unitaire (BPU) ;

☐ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)

☐ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)

☐ L'attestation de visite.

☐ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

☐ engage la société …….. sur la base de son offre ;

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.

☐ L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET

Il s'agit d'un marché à bons de commande sans minimum et avec un montant maximum en application des articles R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

L'émission des bons de commande est réalisée en fonction des besoins de l'Institut de France et s'effectue pendant la durée du marché en cours.

L'exécution des prestations désignées dans les bons de commande se poursuivra au plus tard jusqu'à la réalisation complète des prestations.

Maximum : limite supérieur des obligations contractuelles du pouvoir adjudicateur et du titulaire.
Le marché s'éteindra, soit par arrivée du terme, soit lorsque le montant maximum du marché sera atteint.

Période de l'accord-cadre	Montant minimum	Montant maximum
Du 01/04/2021 au 31/03/2022	Sans	70 000 € HT
Du 01/04/2022 au 31/03/2023	Sans	70 000 € HT
Du 01/04/2023 au 31/03/2024	Sans	70 000 € HT

Le marché est passé **à prix unitaire, les montants de chaque commande seront fonction des quantités commandées. Les prix horaires sont indiqués dans le bordereau des prix unitaires.**

3.1.1 Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations :

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le groupement d'opérateurs économiques est :

Cocher la case correspondante

☐ solidaire OU ☐ conjoint avec mandataire solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	**Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint**	
	Nature de la prestation	**Montant de la prestation en € HT**

3.1.2 Compte (s) à créditer :

Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal + un extrait de K-bis

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

3.1.3 Durée du marché :

Le marché est conclu pour une durée qui court à compter de sa notification jusqu'à la fin du délai de garantie de parfait achèvement des travaux.

3.1.4 Durée de l'accord-cadre d'œuvre :

Le présent accord-cadre est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/04/2021 au 31/03/2022.

Le marché est renouvelable deux fois par période de 12 mois, au 31/03/2022 et au 31/03/2023, par tacite reconduction. Le titulaire ne peut s'opposer à la reconduction.

Si l'Institut de France ne souhaite pas la reconduction du marché, la décision sera notifiée au titulaire, par lettre recommandée avec accusé réception, deux mois avant la date d'expiration annuelle du marché.

La non-reconduction du marché n'ouvre droit au profit du titulaire, à aucune indemnité ni à aucun dédommagement. Le titulaire reste par ailleurs engagé jusqu'à la fin d'exécution de la période en cours.

4. Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel ou, en cas groupement, par le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

4.1 Signature du marché ou de l'accord-cadre par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente

4.2 Signature du marché ou de l'accord-cadre en cas de groupement :

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R.2142-24 du code de la commande publique) :

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

cocher la case

☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

cocher la ou les cases correspondantes

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ou de l'accord-cadre ;

(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)

☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

cocher la case correspondante

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ou de l'accord-cadre ;

☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

Donner des précisions sur l'étendue du mandat

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

5. Identification et signature de l'acheteur.

5.1 Désignation de l'acheteur

Institut de France - 23 quai Conti - 75006 PARIS

5.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Xavier Darcos
Chancelier de l'Institut de France

5.3 Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R.2191-46, R.2191-60 et R.2391-28 (nantissements ou cessions de créances) :

Xavier Darcos

Chancelier de l'Institut de France

5.4 Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire

L'Agent comptable de l'Institut de France
23 quai Conti – 75006 Paris
01 44 41 44 41

5.5 Imputation budgétaire

Service de la Sécurité – Palais de l'Institut de France – **2349 Asec**.

5.6 Prestations retenues par le pouvoir adjudicateur

☐ offre de base

Signature du représentant de l'acheteur habilité à signer le marché

À Paris, le ……

Le Chancelier de l'Institut de France

Xavier Darcos